



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 20 Septembre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 12/09/2023.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. HADDAD Edmond, M. BLANCHARD Philippe, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. PIN Daniel, M. BOCQUET Jean-Charles, M. EPALLE Jean, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel
Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. THERRY Eric), M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. BLANCHARD Philippe (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BARBAROSSA Raphaël)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BLAIMONT Jean-Pierre à M. LEDOUX Eric, M. MELLA Daniel à M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric à M. DESSE Daniel

Excusé(s) : M. FAUVIN Patrick, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BONDOUX Gilles, M. MOULA Nicolas

Absent(s) ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. CAZIEUX Jean-Marie, M. DE NOAILLES Emmanuel

A été nommé(e) secrétaire : M. SPECQ André

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales, précisant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Comité Syndical dans les neufs mois de la clôture de l'exercice

Vu l'article D 2224-3 du CGCT, le rapport sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes, à charge pour les communes de le présenter à leur conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

Considérant l'obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au Système d'information sur les Services publics d'Eau, et d'Assainissement (SISPEA) géré par l'Onema, les indicateurs techniques et financiers doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'Eau et l' Assainissement.

Considérant que ce RPQS résume les indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2022.

Ces derniers ont été exposés au Comité Syndical qui :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de 2022 qui sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes et aux Préfecture de l'Oise et du Val d'Oise

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 22/09/2023
Le Président

